



prudence league organisation non-gouvernementale
campus watch évolue pour devenir **prudence league**

sous la direction de **lenny pamart, rhizlane ikhlef, jean-françois horemans, véronique rozga**
auteur(s), autrice(s) **sara saffaf, maïwenn benoist**

rédigé en **français**
déposé le **quinze avril deux-mille-vingt-cinq**

rapport thématique sur le mariage forcé après l'examen des rapports soumis par le pakistan auprès du comité des droits de l'enfant



table des matières

partie une introduction

partie deux glossaire

partie trois revue de littérature

partie quatre résultats

partie cinq recommandations

partie six limites de l'enquête

partie sept conclusion



partie une introduction

L'objectif de notre rapport est de dénoncer les mariages forcés que les jeunes filles/femmes subissent au Pakistan. Cette enquête est essentielle afin de comprendre pourquoi certaines jeunes filles/femmes endurent de telles situations, mais aussi, notamment, pourquoi ce pays ne respecte pas totalement les droits humains.

Pour effectuer notre recherche, nous avons exploré en ligne diverses sources reconnues et réalisé diverses recherches afin de finaliser notre rapport.

De plus, nous voulons sensibiliser la populations au drame que nous évoquons, faire remarquer que cette situation n'est pas acceptable, qu'il n'est pas acceptable d'agir sans le consentement des personnes concernées, et qu'il n'est pas normal de marier des enfants, en outre dans un but financier.

partie deux glossaire

Le mariage forcé est le fait de marier une personne contre sa volonté.

Dans un mariage arrangé, la famille impose le mariage à un enfant. Les futurs mariés sont choisis par leur entourage selon des critères économiques, sociaux ou religieux, afin de conclure un contrat entre les deux familles. Les époux sont toutefois d'accord pour se marier, sinon, on parle de mariage forcé.

Les droits humains sont les droits inaliénables de tous les êtres humains sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits humains incluent le droit à la vie et à la liberté. (Human Rights)

La violation des droits humains désigne une situation dans laquelle les droits humains sont violés, ou à tout le moins ignorés de manière délibérée, lorsqu'ils ne sont pas protégés. (Human Rights)

Au Pakistan, les principales zones qui sont touchées par les mariages forcés se situent au Pendjab, qui est l'une des provinces les plus peuplées, avec 120 millions d'habitants, ou encore dans la province du Sind qui compte 50 millions d'habitants.



partie trois revue de littérature

Nous retenons des différents supports que nous avons consultés qu'au Pakistan, de nombreuses filles sont mariées de force. Cela s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, les traditions jouent un rôle essentiel. Dans certaines familles, marier une fille très jeune est perçu comme normal, voire nécessaire pour protéger l'honneur de la famille.

En effet, il est souvent mal vu qu'une fille reste célibataire trop longtemps, par peur qu'elle prenne des décisions jugées contraires aux valeurs familiales.

La pauvreté est également un facteur clé. Beaucoup de familles, en particulier dans les zones rurales, rencontrent des difficultés financières et considèrent le mariage comme un moyen de réduire leurs charges. Parfois, la dot, bien que techniquement interdite, est encore pratiquée, ce qui pousse certaines familles à marier leurs filles pour recevoir une compensation financière. De plus, il arrive que des filles soient données en mariage pour régler des dettes ou des conflits entre familles. C'est une pratique injuste mais encore courante dans certaines régions.

Le manque d'éducation aggrave la situation. Lorsqu'une fille n'a pas accès à l'école, ses perspectives d'avenir sont limitées. Le mariage devient alors souvent la seule option envisagée par la famille. De plus, beaucoup de jeunes filles et leurs parents ne connaissent pas réellement leurs droits et ne savent pas qu'elles peuvent refuser un mariage forcé.

Enfin, bien que des lois existent pour interdire le mariage des mineures, elles sont rarement appliquées. Dans certaines régions, les autorités ferment les yeux ou hésitent à intervenir en opposition à des traditions bien ancrées. En conséquence, de nombreuses jeunes filles restent piégées dans un système qui les prive de leur liberté et de leur avenir.

partie quatre résultats

Selon le HCDH, un mariage forcé constitue une violation des droits de l'homme et une pratique préjudiciable qui affecte particulièrement les femmes et les filles du monde entier. Notre démarche a pour but de mieux comprendre la complexité de la question des mariages forcés, notamment ses différents facteurs et la nécessité d'adopter des politiques et des mesures juridiques spécifiques au contexte.



De plus, en 2017, l'enquête démographique et sanitaire (DHS) réalisée auprès de femmes pakistanaises d'un peu plus de 20 ans a montré que 39,5 % d'entre elles avaient été mariées avant l'âge de 18 ans. Cette proportion était de 29,9 % dans la province du Pendjab et de 43,1 % dans la province du Sindh.

En 2024 nous avons observé, au Pakistan, qu'une jeune fille sur six était mariée au cours de son enfance.

Selon l'article 1er de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, un enfant est tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. L'article 24-3 oblige les États à prendre toutes les mesures efficaces et appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.

Le Comité des droits de l'enfant a affirmé que le mariage des enfants et le mariage forcé sont des pratiques traditionnelles préjudiciables et des formes de discrimination liées au genre.

Selon le Groupe de travail sur les petites filles créé par des ONG et l'Unicef, les mariées les plus jeunes risquent d'avoir des époux beaucoup plus âgés qu'elles. L'organisation rapporte que « plus l'épouse est jeune, plus la différence d'âge est grande avec le mari. Dans les pays les moins avancés (à l'exception de la Chine), 35 % des partenaires des adolescentes mariées et âgées de quinze à dix-neuf ans ont au moins dix ans de plus qu'elles ».

Témoignage d'Afshi Rani. Cette danseuse franco-pakistanaise a partagé son expérience d'un mariage forcé, orchestré par sa famille. À l'âge de 25 ans, lors de vacances au Pakistan, sa famille l'a progressivement convaincue de rencontrer un prétendant, ce qui a rapidement abouti à un mariage arrangé. Elle décrit comment, en l'espace de deux mois, elle est passée de simples vacances à un mariage organisé.

Après son retour en France, Afshi a rapidement réalisé que cette union ne lui convenait pas, menant à un divorce en 2016. Cette décision a entraîné une rupture avec sa famille, qui n'a pas accepté son choix. Parallèlement, sa passion pour la danse Bollywood, mal perçue dans sa culture, a renforcé cette distance.



partie cinq recommandations

Afin d'améliorer la situation des jeunes filles et jeunes femmes au Pakistan, nous suggérons au gouvernement pakistanais de donner plus de liberté aux femmes, notamment au niveau de l'éducation et le monde du travail. En ce qui concerne les mariages, tout individu est libre de choisir son conjoint. C'est pour cela qu'il n'est pas acceptable de marier de force un individu à un autre. Par ailleurs, il serait pertinent de laisser plus d'autonomie aux femmes et de mettre un terme à leur soumission aux hommes.

partie six limites de l'enquête

Avant toute chose, nous reconnaissons la difficulté que le Pakistan éprouve à se développer, notamment à cause de la pauvreté massive qui le contraint. Toutefois, si les femmes pouvaient travailler et participer activement à la société pakistanaise, nous sommes persuadés qu'il serait possible d'observer une amélioration et un développement progressifs du pays.

Par exemple, cela pourrait commencer par l'accès à l'école pour les jeunes enfants afin de leur inculquer l'éducation dès leur plus jeune âge.

partie sept conclusion

Le mariage forcé reste, au Pakistan, une réalité préoccupante qui prive des milliers de jeunes filles de leurs droits fondamentaux. Notre enquête met en lumière les causes profondes de ce phénomène, qu'il s'agisse des traditions, des pressions économiques ou du manque d'application des lois. Elle donne aussi la parole aux victimes et permet de mieux comprendre les conséquences dramatiques de cette pratique.

C'est pour cela qu'il est important que les autorités de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les ONG utilisent notre enquête pour agir efficacement. Notre travail constitue une ressource précieuse pour développer des politiques adaptées, renforcer l'application des lois et sensibiliser la population aux problèmes que nous venons de rapporter. En exploitant ces données, nous pouvons ensemble contribuer à la protection des filles et des jeunes femmes mais aussi garantir leur droit à un avenir libre et digne.